Conditions générales (CG) pour les vols passagers en parapente

Version : 9 mai 2025

1. Dispositions générales
FlyTicino organise et intermédiatise des vols passagers en parapente et est responsable de l'encaissement du prix du vol. Les vols sont exécutés par des pilotes indépendants. Le contrat de transport est conclu directement entre le pilote et le passager. Les présentes conditions générales (CG) régissent à la fois la relation contractuelle entre le passager et FlyTicino, ainsi que celle entre le passager et le pilote. Les CG sont mises à disposition du passager lors de la procédure de réservation, en particulier au moment du paiement de l'acompte, et peuvent être consultées à tout moment sur le site www.flyticino.ch. En confirmant la réservation, le passager reconnaît avoir lu, compris et accepté les présentes CG. Lorsqu'une personne effectue une réservation non seulement pour elle-même mais également pour d'autres participants, elle est tenue d'informer ces derniers de l'intégralité des présentes CG. Le jour du vol, une version abrégée de ces CG peut être soumise au passager et/ou aux autres participants concernés pour signature avant le décollage. Un refus de signature de cette version abrégée sur le lieu de décollage ne donne droit à aucun remboursement de l'acompte versé par la personne ayant effectué la réservation.

2. Conclusion du contrat et clause de sauvegarde
Le contrat est formé dès que la réservation devient ferme et que le passager verse un acompte. Si certaines clauses des présentes CG devaient être invalides ou inapplicables, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée.

3. Pilote et équipement
Le pilote est titulaire de l'autorisation officielle requise. Il est responsable du parapente biplace, et le passager s'engage à respecter ses instructions. L'équipement est conforme à l'usage en vols passagers et maintenu en bon état. Le pilote dispose d'un parachute de secours.

4. État de santé du passager
Le passager déclare ne présenter aucun problème de santé (physique ou psychologique) compromettant la sécurité du vol. En cas de doute, il en informe FlyTicino ou le pilote au plus tard durant les préparatifs de vol. La décision finale d'effectuer ou non le vol revient exclusivement au pilote.

5. Exécution et annulation du vol par FlyTicino ou le pilote
Le pilote assume seul la responsabilité de la sécurité du vol. Lui seul décide, sur place et en toute autonomie, si le vol peut être effectué, reporté ou annulé (par exemple en cas de météo défavorable ou d'autres motifs de sécurité).
FlyTicino ou le pilote peuvent également annuler une réservation confirmée à tout moment avant le vol s'ils estiment que les conditions de sécurité ne sont pas réunies (notamment en cas de problème de santé du passager ou de prévisions météorologiques défavorables). Dans ce cas, l'acompte est remboursé en totalité. Toute autre prétention, notamment à des dommages et intérêts, est exclue.

6. Annulation par le passager
Le passager peut annuler sa réservation à tout moment sans indication de motif, à condition que l'annulation soit faite au moins 15 jours avant la date prévue du vol. La notification doit être

envoyée par WhatsApp au +41 79 796 76 18 ou par e-mail à info@flyticino.ch. L'acompte sera alors remboursé intégralement.

7. Frais d'annulation en cas de désistement tardif
En cas d'annulation moins de 15 jours avant la date convenue, les frais suivants s'appliquent :

- 50 % de l'acompte pour une annulation entre 14 et 7 jours avant le vol ;
- 100 % de l'acompte pour une annulation moins de 7 jours avant le vol, ou en cas de non-présentation ou de retard de plus de 15 minutes.

Les frais s'appliquent indépendamment du motif d'annulation, y compris en cas de force majeure.

8. Clause de non-responsabilité
Le passager reconnaît que le vol en parapente comporte des risques. Des blessures peuvent survenir en raison d'un décollage avorté ou d'un atterrissage difficile. Des rafales de vent soudaines et imprévisibles ne peuvent être exclues. La responsabilité du pilote pour tout dommage corporel ou matériel subi par le passager pendant le vol est, dans la mesure permise par la loi, totalement exclue. Si une telle exclusion n'est pas possible, le pilote dispose d'une assurance responsabilité civile avec une couverture maximale de cinq millions de francs suisses. La responsabilité du pilote est dans ce cas limitée à ce montant. FlyTicino n'est pas partie au contrat de transport et décline toute responsabilité pour les dommages corporels ou matériels du passager, y compris pour les actes ou omissions du pilote. Cette exclusion s'applique également aux réclamations extracontractuelles.

9. Passagers mineurs ou sous tutelle
Les passagers mineurs ou placés sous curatelle nécessitent le consentement écrit d'un titulaire de l'autorité parentale ou d'un représentant légal. Si cette personne n'est pas présente le jour du vol, l'autorisation doit être transmise préalablement au pilote (par e-mail ou courrier).

10. Assurance accident du passager
Le passager confirme être couvert contre les conséquences d'un accident, y compris pendant un vol en parapente. Aucune assurance accident spécifique n'est souscrite ni par le pilote ni par FlyTicino.

11. Photos et vidéos
L'utilisation de téléphones portables ou d'appareils photo par le passager est interdite durant le vol, sauf autorisation expresse du pilote. En cas d'exception, le passager assume l'entière responsabilité en cas de perte ou de dommage, y compris à des tiers. Sauf indication contraire, le passager autorise FlyTicino à utiliser les photos ou vidéos prises pendant le vol à des fins promotionnelles.

12. Protection des données
FlyTicino collecte, traite et conserve les données personnelles uniquement pour l'organisation des vols et la satisfaction des obligations légales. Cela comprend le nom, les coordonnées de contact et, le cas échéant, des données de santé. Les données sont utilisées uniquement en interne et transmises aux seuls tiers directement impliqués dans le vol (notamment le pilote).
Le passager peut demander l'accès, la rectification ou la suppression de ses données, sauf obligation légale contraire. En réservant, il accepte l'utilisation de ses données selon cette

politique. La version complète de la politique de confidentialité est disponible sur www.flyticino.ch.

13. Juridiction et droit applicable

Le droit suisse s'applique exclusivement. Le for juridique est Lugano (Suisse). Les passagers résidant aux États-Unis ou au Canada renoncent expressément à tout for judiciaire dans ces pays et reconnaissent que ni FlyTicino ni le pilote ne se soumettront à une juridiction aux États-Unis ou au Canada. Cette clause s'applique également aux réclamations extracontractuelles.